

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'adoption d'un chien

Conforme au décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale.

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Nom et prénom : **SINGRELIN Sara**

Titulaire de : **ACACED** Certificat de capacité Diplôme équivalent :

Nom de la structure : /

🌀 Avant d'adopter un chien

L'espérance de vie d'un chien est en moyenne de 13 à 15 ans. Adopter doit donc être un acte réfléchi car vous vous engagez pour une longue durée. Plusieurs questions se posent afin de vérifier **l'adéquation entre les besoins du chien et votre mode de vie** (disponibilité, espace disponible, forme physique, etc.), ainsi que les **implications sur votre budget** et sur votre **organisation** (travail, départ en vacances, etc.).

L'adoption d'un chien et du choix de sa race dépendent de ces éléments et ce, à tous les stades de vie de l'animal : chiot, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. À tous ces stades, vous devez être en mesure de **satisfaire ses besoins et garantir son bien-être**.

En effet, un chien est un **être sensible et capable de ressentir des émotions**. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins et de ses comportements. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères pour être correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre chien **devra être familiarisé avec les humains et les autres animaux**. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute adoption :

- Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un chien ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.
- S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'adoption d'un chien car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié.
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour (promenades, sorties longues, etc.) ?
- Avez-vous vérifié qu'aucun membre de votre foyer n'est allergique aux poils de chiens ?
- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ces derniers, leurs personnalités seront-elles compatibles, et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour subvenir à ses besoins (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, etc.) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'adoption d'un chien ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé pour accueillir un chien ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Serez-vous en mesure de maintenir chez votre chien un bon niveau de familiarisation avec les humains et les autres animaux, ainsi qu'un bon niveau de socialisation avec ses congénères ?
- Vous sentez-vous en mesure d'éduquer votre chien et de le socialiser correctement ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (abolements, agressivité, destructions, etc.) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ? - Avez-vous envisagé d'éventuels changements dans votre mode de vie et la façon dont cela pourrait affecter la garde de votre chien (déménagement, séparation, naissance d'un enfant...)?

➔ **Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'adoption ou de discuter avec un vétérinaire pour étudier quelle solution pourrait être trouvée.**

🌀 Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « **P'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal** ».

Le bien-être de votre chien lui est propre et dépend de la façon dont il va percevoir son environnement. Votre comportement, les soins que vous allez lui apporter et les conditions que vous allez lui fournir sont essentiels pour favoriser son bien-être. C'est ce qu'on appelle la **bientraitance**.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Ainsi, vous devez veiller à satisfaire *a minima* les **cinq libertés fondamentales** :

- 🌀 **Absence de faim, de soif et de malnutrition** : votre chien doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- 🌀 **Absence de peur et de détresse** : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives ;

- ⊗ **Absence d'inconfort** : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui permettant d'accéder à tout moment au logement pour se mettre à l'abri, en sécurité et se reposer/en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées ;
- ⊗ **Absence de douleur, de blessures et de maladie** : L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant
- ⊗ **Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce** : son environnement et les activités qu'il peut accomplir doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, etc.).

⊗ Les besoins spécifiques du chien

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre chien. Vous devez avoir conscience que chaque individu est différent.

En effet, il existe de très nombreuses races canines, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race, un chien peut mesurer de 10 cm à 110 cm au garrot, même si ces tailles restent des extrêmes, et peut peser de 2 à plus de 100 kilos. Ses différences raciales sont la cause de besoins physiologiques et comportementaux très différents. Par exemple, certaines races nécessitent une activité physique très importante alors que d'autres un peu moins

Besoins physiologiques

- Alimentation

Le chien est un **animal carnivore opportuniste**. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et son état sanitaire.

Vous pouvez **opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une préparation ménagère**. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal. Il est impératif de **laisser constamment de l'eau propre et fraîche à disposition** de votre chien.



Donner des os à votre chien peut être dangereux pour lui. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire

Sommeil et repos

Le chien **dort pendant la nuit et a des phases de repos en journée**. Le temps de sommeil est variable en fonction du chien, de sa race, et évolue avec l'âge. En moyenne, il dure **plus de 10h par jour**. Il est donc essentiel que le chien ait **accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer** au calme et où il ne sera pas dérangé

Besoins comportementaux

- Hébergement

L'hébergement, notamment l'espace disponible et son organisation, doit **être adapté à la race du chien** (format, activités). Il doit pouvoir lui permettre de **se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid**. Si l'animal est détenu en extérieur, l'espace ne peut pas être inférieur à 5 m² et il doit avoir **une zone sèche et nettoyée quotidiennement**.

L'enfermement en cage est à proscrire. Limiter la mobilité de votre chien est une source importante d'anxiété et peut favoriser son agressivité et amplifier des problèmes de comportement.

Si vous avez un jardin ou un espace extérieur auquel le chien a accès, il faut veiller à ce que celui-ci soit bien clôturé. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, etc.), **votre responsabilité est engagée si votre chien divague sur l'espace public et cause des dégâts. En dehors d'une clôture bien fermée, il n'existe pas de dispositif permettant d'empêcher la fugue de votre animal qui soit respectueux de son bien-être.**

Activités physiques et mentales

Le chien, quelle que soit la race, a un **besoin important d'activités physiques**.

L'accès à un jardin **est insuffisant pour sa santé, son équilibre et son épanouissement**. **Nécessité de le sortir quotidiennement et plusieurs fois par jour** et ce quelle que soit la météo. Ces sorties doivent être adaptées aux conditions physiques du chien, à sa santé et à son âge. Il est important d'interagir positivement avec votre chien lors de ce moment partagé et de **laisser exprimer ses comportements naturels** (exploration, flairage, marquage urinaire, etc.). Ces sorties sont également importantes pour lui permettre de faire ses besoins. En cas de déjections sur la voie publique, il convient de les ramasser et de les jeter dans une poubelle.

Toutefois, votre chien peut avoir un impact négatif sur la biodiversité (comportement de prédation, dérangement de la faune sauvage, etc.). Il est donc particulièrement **important de le surveiller et de le garder toujours en vue lors de vos promenades**.

Le **jeu ou l'activité physique et mentale sont primordiaux pour l'équilibre psychologique** du chien. Ils sont à moduler selon les aptitudes de sa race et de ses goûts. Pensez à varier ses jouets dans le temps.

- Comportements sociaux

Le chien est une **espèce sociale qui nécessite des interactions avec des congénères**. Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour votre chien d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux. La socialisation doit être progressive et si celle-ci n'est pas réalisée correctement, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un éducateur canin.

- Sevrage

Le **sevrage physique et social est primordial pour le bon développement du chien**. Durant cette période où il doit entretenir des contacts avec sa mère et les autres chiots, le chien développe sa socialisation et son équilibre jusqu'à ses 3 mois. **Une relation de mauvaise qualité ou abrégée peut engendrer des troubles du comportement ou des problèmes de santé.**

Il est interdit de céder un chiot avant l'âge de 8 semaines, et il est préférable de le laisser avec sa portée jusqu'à 12 semaines car c'est une période cruciale de son développement. Durant cette période, le chiot doit être confronté à des stimulations et des environnements variés pour qu'il soit plus adaptable dans sa vie adulte-

Relation humain-chien

L'éducation du chien doit être **positive**, par l'intermédiaire de récompenses (alimentaires, caresses, félicitations verbales, etc.) et la création d'une relation de confiance avec vous.

Il est formellement interdit de recourir à des moyens coercitifs d'éducation (colliers électriques, étrangleurs, à pointes, etc.) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus agressifs et potentiellement mordeurs. Une relation humain-chien harmonieuse n'implique pas de lien de dominance.

En cas de problème d'éducation, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers un éducateur canin ou un vétérinaire spécialisé en médecine du comportement



Il ne faut jamais laisser un enfant seul avec un chien sans surveillance.

Besoins médicaux

- Soins

Une **visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites**. En fonction de l'âge et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir. Votre vétérinaire saura vous accompagner pour garder votre animal en bonne santé le plus longtemps possible.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre **animal nécessite des soins courants tels que le nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils et la coupe des griffes**. Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal. Une **observation quotidienne de votre chien et de son comportement est nécessaire** pour déceler l'apparition de troubles le plus précocement possible. Quelques signes doivent vous alerter à consulter un vétérinaire si persistant : abattement, baisse de son appétit, augmentation de la consommation d'eau, apparition de malpropreté.

- Réglementation

- Identification

L'identification est obligatoire pour tous les chiens avant l'âge de 4 mois et ce, avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect de ces règles d'identification donne lieu à une **contravention de 4^{ème} classe (750€)**.

Le **cédant du chien doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD**. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier national d'identification des carnivores domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous **engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD** : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr.

- Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller jusqu'à **3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende** (article 521-1 du Code pénal), passant à **4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende** lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles (coupe des oreilles pour raisons esthétiques et non médicales, etc.) et ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance. **L'abandon d'un animal est puni des mêmes peines.**

- Les chiens de première et deuxième catégorie

Il existe une réglementation concernant certains types raciaux de chiens dits de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

- **Les chiens de 1^{ère} catégorie** sont les chiens de type « pit-bulls » (chiens d'apparence Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, non LOF), les chiens de type « boerbulls » (chiens d'apparence Mastiff, non LOF), et les chiens d'apparence Tosa, non LOF.
- **Les chiens de 2^{ème} catégorie** sont les chiens de race Staffordshire terrier, les chiens de race American Staffordshire terrier, les chiens de race ou d'apparence (non-LOF) Rottweiler, les chiens de race Tosa.

Tout détenteur d'un chien appartenant à l'une de ces catégories **doit posséder un permis de détention, qui sera délivré par votre mairie sous réserve que vous présentiez des pièces justifiant de l'identification du chien, de sa vaccination antirabique en cours de validité, d'une assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, de la stérilisation de l'animal pour les chiens mâles et femelles de la 1^{ère} catégorie, et de votre obtention d'une attestation d'aptitude obtenue à l'issue d'une formation.** Vous devez aussi avoir fait réaliser une **évaluation comportementale** du chien par un vétérinaire compétent.

Il est interdit d'acquérir ou de céder un chien de 1^{ère} catégorie, ainsi que d'en faire rentrer un sur le territoire français.

Adoption

N'adoptez pas un animal *via* un réseau social : vous n'aurez **aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être**, et vous risquez de contribuer au **trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons**.

Avant d'adopter, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et poser des questions sur son histoire, son comportement et son adaptabilité à votre mode de vie.

- **A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et un document d'information. L'animal doit être identifié au moment de la cession.**

⊗ Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un chien dépend fortement de la race du chien mais également des choix que vous ferez et s'il a accès à l'extérieur ou non. Les chiffres ci-dessous sont estimés à titre indicatif :

- Alimentation industrielle de qualité et adaptée à l'animal (taille, poids, âge et mode de vie) = **50 €/mois pour un chien de taille moyenne et peut atteindre 150€/mois pour un très grand chien.**

- Identification = **65 € environ.**

- Frais vétérinaires courants pour un chien sans problème de santé particulier (vaccination, antiparasitaires, vermifuge, etc.) = **entre 100 et 300 euros par an.**

Stérilisation en fonction du sexe de l'animal et de la technique utilisée = **entre 100 et 600 €**

Autres soins non prévisibles (maladies, accidents, chirurgies, etc.) = **les coûts peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros.**

- ➔ Une partie de ces frais peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance que votre vétérinaire pourra vous conseiller.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, tapis, caisse de transport, laisse, etc. Le recours à des conseils professionnels pour l'éducation de votre chien doit également être considéré lors de l'adoption, et ce budget se situera entre une centaine et plusieurs centaines d'euros selon le travail d'éducation envisagé et/ou les problématiques comportementales décelées.

Pour tout déplacement au sein de l'Union Européenne, le **passport européen est obligatoire pour le chien**. Il coûte environ **15€**. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

⊗ Engagement

Identité de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal après avoir pris connaissance l'ensemble des informations ci-dessus :

Nom et prénom :

Fait à :

Date de la signature :

Signature précédée de la mention manuscrite : « Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseignée sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter. »